



MAIRIE
42330 CUZIEU

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres

En exercice 19

Présents 15

Votants 17

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE

LE 09 SEPTEMBRE À 20 HEURES 00

Date de la convocation du conseil municipal : 04 septembre 2024

Présents : Jean-François RASCLE - Ghislaine GARNIER - Vincent GRANJON - Laila GAUTHIER - Gérard LECLERCQ - Joëlle JULLIEN - Christian TORRON - Marie-Josée GUBIEN - ~~Philippe BOULOUMIÉ~~ - Bruno SAUVIAC - ~~Véronique MOUNIER~~ - Christine VAN LANDER - Céline KNAP - Richard TISSEUR - Cédric PASSOS - Nadège JACHEZ - ~~Ivann LECOURT~~ - Lucie TEPPE DUPELOT - ~~Vincent CLAPEYRON~~

Excusés avec pouvoir : Philippe BOULOUMIÉ à Gérard LECLERCQ
Véronique MOUNIER à Laila GAUTHIER

Excusés : Ivann LECOURT - Vincent CLAPEYRON

Secrétaire de séance : Laila GAUTHIER

2024.040 – Création et fonctionnement d'une Unité d'enseignement pour enfants en situation de polyhandicap à l'école de Cuzieu – Convention constitutive

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, depuis de nombreuses années, des liens se sont tissés entre l'IME Les petits princes d'Andrézieux Bouthéon et la Commune par le biais de l'école Yves Meynier.

Dans la continuité de ces relations, des discussions ont été engagées avec la Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Loire, l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes l'association départementale des IMC et polyhandicapés de la Loire et l'ADAPEI.

Il a été décidé d'implanter une unité d'enseignement au sein de l'école primaire Yves MEYNIER à compter de la rentrée 2024.

Une convention entre tout les partenaires a été rédigée et est aujourd'hui soumise à votre vote.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver la convention constitutive et de fonctionnement de l'UEEP à l'école Yves Meynier,
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 17 voix pour :

- Approuve la convention constitutive et de fonctionnement de l'UEEP à l'école Yves Meynier,
- Autorise le Maire à signer la convention,
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant quant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents afférents et nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

La Secrétaire de séance,
Laila GAUTHIER

Le Maire,
Jean-François RASCLE

